

DECLARATION SINISTRE INDIVIDUELLE ACCIDENT
Police Multirisque MMA IARD n° 143 222 063

MERCI DE BIEN VOULOIR NOUS ADRESSER CE FORMULAIRE A : indemnisations-assurances@lecedre.fr



Contactez le Cèdre Conseils pour tout conseil, information.

1- DENOMINATION

Adhérent : Association FAMILIALE DE GESTION DUPANLOUP

Numéro d'adhérent : S7294

Adresse :

Nom du déclarant* :

Fonction :

Coordonnées* :





2- CIRCONSTANCES PRECISES DE L'EVENEMENT ET DOMMAGES CONSTATES

Date du sinistre * : ____/____/____ Lieu du sinistre :

Circonstances* :

Dommages* :

3- IDENTIFICATION DE LA PERSONNE BLESSEE

Nom* :

Prénom* :

Date de naissance* :

Fonction (élève, bénévole,...)* :

Nom et prénom du responsable légal (si personne mineure)* :

Adresse* :

Téléphone :

Code Postal – Ville* :

Mail :

4- IDENTIFICATION DU TIERS RESPONSABLE (LE CAS ECHEANT)

Nom et Adresse :

Personne à contacter (nom si différent / téléphone) :

Coordonnées de son courtier / assureur :

N° de son contrat Responsabilité Civile :

Pièces à joindre pour l'ouverture de votre dossier

⇒ Ce formulaire complété et signé

NB : D'autres éléments pourront-vous être demandés ultérieurement (certificat médical, factures,...)

Date de déclaration* : / /

Signature du responsable*

Les champs marqués d'une * doivent être complétés

Le Cèdre conseils SARL de courtage d'assurances au Capital de 150.000 euros – Siège social : 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – SIREN 790 862 080 R.C.S. Macon
N° ORIAS : 13 001 444 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances – sous le contrôle de l'ACPR, 61 rue Taitbout 75009 Paris (www.acpr.banque-france.fr) – Le Cèdre conseils exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande - Réclamation : Le Cèdre conseils/Service Réclamation, 1 allée des Chapelains – 71600 Paray-le-Monial – Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un des quelconques moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.